



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mai 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, David Le Doussal, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gildas Le Bozec

4. ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Monsieur ROMAGNE Julien a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter des concessions de cultures marines sur la rivière la Laïta en amont du lieu-dit Porsmorlic sur la commune de Clohars-Carnoët.

La Laïta est dorénavant classée en B depuis 2014, ce qui autorise un cycle de production complet. Il s'agit d'un élevage en poches sur tables en utilisant la colonne d'eau.

Des analyses ont été effectuées par Ifremer en février. Un point de suivi a été créé à Porsmorlic.

La commission préfectorale statuera fin juin, la durée maximale de chaque concession est fixée à 35 ans.

Une enquête publique se déroule dans le cadre du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment son article R923-25, du 3 mai au 1^{er} juin 2017.

Des demandes concurrentes peuvent être déposées à l'unité Cultures Marines de la Délégation à la Mer et au Littoral de Quimper pendant toute la durée de l'enquête.

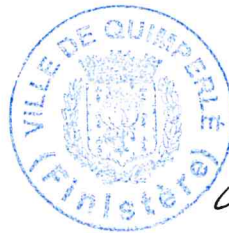
Proposition :

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploitation de concessions de cultures marines déposée par Monsieur ROMAGNE Julien.

Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 19 mai 2017.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUÉRNEZ.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michaël Quérnez", written over a horizontal line.